

CONVENTION DE SUBVENTION

ANNEE 2021

PREAMBULE

Compte tenu des orientations du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Ambassade de France en Uruguay, avec l'appui de la Délégation Régionale de Coopération française pour l'Amérique du Sud, entend instaurer des relations avec les organismes qui œuvrent dans son secteur d'activité. Pour ce faire, l'Ambassade de France en Uruguay passe avec eux des conventions relatives à des projets qui leur sont spécifiques, mais conformes à l'intérêt général.

Les Organismes désignés ci-après, pour leur part, envisagent de réaliser en 2021-2022 des projets qui s'inscrivent dans le champ d'intervention de l'ambassade ; ils sollicitent en conséquence l'aide de celle-ci.

Entre :

L'Ambassade de France en Uruguay, avec l'appui de la Délégation Régionale de Coopération française pour l'Amérique du Sud (DRC), représentée par Monsieur Jean-Paul Seytre, Ambassadeur de France en Uruguay, ci-après dénommé « **l'Ambassade** »,

d'une part,

et les trois parties ci-dessous désignées :

L'Institut Pasteur

Statut : Fondation reconnue d'utilité publique de droit français

Adresse : 25-28 Rue du Dr Roux, 75015 Paris, France

Représenté par Monsieur Stewart COLE, Directeur général

ci-après dénommé « **Institut Pasteur** »

et

l'Institut Pasteur de Montevideo

Statut : Fondation privée uruguayenne à but non lucratif

Adresse : Mataojo 2020, 11400 Montevideo, Uruguay

Représenté par Monsieur Carlos BATTHYANY, Directeur exécutif

ci-après dénommé « **IPM** »

et

l'Association des Universités du Groupe de Montevideo

Statut : Organisation civile non gouvernementale uruguayenne à but non lucratif

Adresse : Guayabos 1729 ap. 502, 11.200 Montevideo, Uruguay

Représentée par Sandra Regina GOULART ALMEIDA, Rectrice de l'Universidade Federal de Minas Gerais (Brasil), Présidente, ci-après dénommée « **AUGM** »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Par la présente convention, l'IPM, en tant que membre du Pasteur Network, s'engage, à son initiative et sous sa seule responsabilité, à réaliser le projet défini ci-dessous, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour leur part, l'Institut Pasteur et l'Ambassade, avec l'appui de la Délégation Régionale de Coopération (DRC) française pour l'Amérique du Sud, s'engagent à soutenir la réalisation de ce projet tel qu'il est défini ci-dessous et détaillé en annexe, étant entendu que l'éligibilité de l'IPM à cette subvention s'inscrit dans le cadre des principes de collaboration établis avec l'Institut Pasteur, l'IPM étant membre actif du Pasteur Network.

L'Institut Pasteur, par le biais notamment de la Direction internationale, participe à la mise en œuvre du projet défini ci-dessous et détaillé en annexe à travers la participation d'experts de l'Institut Pasteur ou du Pasteur Network, à l'atelier académique organisé par l'IPM dans le cadre du projet susmentionné.

L'AUGM, à travers son Secrétariat Exécutif, s'engage à diffuser le projet ci-dessous au sein de toutes ses universités membres, ainsi qu'à identifier les possibilités de participation de professeurs, chercheurs et étudiants aux activités prévus par cette convention.

<p>Subvention 2021-2022 à l'Institut Pasteur de Montevideo, dans le cadre d'un partenariat pour la coopération régionale scientifique sur les biosciences et la bio santé.</p>
--

(cf. Annexe à la Convention).

ARTICLE 2

Pour l'année 2021, la subvention accordée par l'Ambassade à la réalisation de cette opération s'élève au total à 11.000€ (onze mille euros), payables en dollars américains au taux de chancellerie en vigueur à la date du paiement.

Ce paiement se fera par chèque au nom de l'IPM, après ratification de la présente convention.

Les comptables assignataires de la dépense sont Madame Alicia BENTANCOR pour l'IPM et la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) pour l'Ambassade de France en Uruguay.

ARTICLE 3

Le budget nécessaire à la réalisation de l'opération annexé à la présente convention, s'élève à 12 116 € (douze mille cent seize euros).

Comme mentionné à l'article 2, la subvention accordée en 2021 par l'Ambassade de France en

Uruguay, avec l'appui de la DRC, s'élève à 11.000€ (onze mille euros) payable en dollars américains au taux de chancellerie en vigueur à la date du paiement.

AUTRES FINANCEMENTS ET SOUTIENS

INSTITUT PASTEUR :

Dans le cadre de son soutien à l'IPM, l'Institut Pasteur mettra à disposition au moins un de ses experts pour participer aux activités identifiées dans le cadre de cet accord (cours, formations, conférences, etc.). L'Institut Pasteur prendra également en charge les frais de mission de ces personnes (vol aller-retour Paris - Montevideo, classe économique, ainsi que l'hébergement à Montevideo pendant leur séjour).

Aucun versement ne sera effectué au profit de l'IPM, tous les frais et dépenses seront directement pris en charge par l'Institut Pasteur.

INSTITUT PASTEUR DE MONTEVIDEO :

L'IPM mettra à disposition le personnel scientifique et technique pour la planification et la mise en œuvre des activités, ainsi que l'infrastructure du bâtiment et l'équipement technologique.

ARTICLE 4

L'IPM est autorisé à prélever 12% de la subvention de l'Ambassade au titre des frais de gestion, soit l'équivalent de 1 453 € (mille quatre cent cinquante-trois euros) en dollars américains, au taux de chancellerie en vigueur au jour du paiement de la subvention.

ARTICLE 5

L'IPM s'engage à :

5.1. Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et à la réglementation relative à l'établissement des comptes annuels.

5.2. Fournir un compte-rendu des actions financées à l'Ambassade et à l'Institut Pasteur pour justifier de l'emploi des fonds reçus, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 portant application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques.

Ce justificatif doit être remis sous la forme de trois documents contractuels séparés remis à l'Ambassade et à l'Institut Pasteur (direction internationale):

- une note de bilan synthétique ;
- un compte-rendu financier établi sur le modèle du budget prévisionnel annexé à la présente convention : il rappelle dans une première colonne les dépenses prévues, indique dans une seconde colonne les dépenses réalisées et dans une troisième colonne les écarts constatés. Les montants et origines des ressources utilisés font l'objet de la même présentation. Les explications concernant les écarts par rapport à la prévision (dépenses

et/ou ressources) sont données succinctement en annexe et reprises dans le compte-rendu d'exécution technique ;

- un compte-rendu d'exécution technique des actions financées qui devra reprendre les indicateurs de résultats chiffrés définis par l'IPM avec l'Ambassade lors de la présentation du dossier de demande de subvention. Les explications concernant les écarts par rapport aux objectifs fixés seront fournies.

ARTICLE 6

L'IPM s'engage également à :

6.1. Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

6.2. Faciliter, jusqu'à la clôture de la convention, le contrôle par l'Ambassade ou son représentant, de la réalisation des actions, de l'avancement du projet, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables qui devront être régulièrement tenus par l'IPM. Au terme de la convention, un contrôle sur place pourra éventuellement être réalisé par l'Ambassade en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.

ARTICLE 7

Après examen du compte rendu d'emploi de la subvention ou à l'issue des contrôles qu'elle aura effectués, l'Ambassade se réserve la possibilité de demander le reversement de tout ou partie des sommes versées, notamment en cas de :

- refus de communication à l'Ambassade des documents prévus à l'article 5 ;
- cession – totale ou partielle – ou de liquidation judiciaire prononcée par un tribunal ainsi qu'en cas de cessation d'activités ;
- non utilisation ou utilisation partielle de la subvention ;
- modification des conditions prévues d'utilisation de la subvention, sans accord formel de l'Ambassade par voie de lettre ou d'avenant à la présente convention ;
- modification du plan de financement initial, ayant pour conséquence d'augmenter la proportion de la contribution de l'administration, sauf accord formel par voie de lettre ou d'avenant à la présente convention.

ARTICLE 8

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les quatre parties, devra faire l'objet d'un accord écrit de l'Ambassade et de l'Institut Pasteur, sous forme d'avenant précisant les éléments modifiés.

ARTICLE 9

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Cette convention est établie en huit exemplaires originaux, quatre en langue française et quatre en langue espagnole. La version française prévaudra en cas de contradiction entre les deux versions.



Stewart Cole
Directeur général
de l'Institut Pasteur

A Paris, le 18 novembre 2021
Pour l'Institut Pasteur

(Signature et Cachet)



A Montevideo, le 18/11/2021
Pour l'Institut Pasteur de Montevideo

(Signature et Cachet)

Dr. CARLOS BATTYANY
DIRECTOR EJECUTIVO
Institut Pasteur de Montevideo



Sandra Regina Goulart Almeida
Presidenta

A Montevideo, le 16/11/2021
Pour l'Association des Universités du Groupe de Montevideo

(Signature et Cachet)



Jean-Paul SEYTRÉ
Ambassadeur de France en Uruguay

A Montevideo, le
Pour l'Ambassade de France en Uruguay

(Signature et Cachet)

A N N E X E

1 - Nom et adresse des Organismes

Ambassade de France en Uruguay
Av. Uruguay 853, Montevideo, Uruguay

Institut Pasteur 25-28 Rue du Dr Roux, 75015 Paris, France

Institut Pasteur de Montevideo (IPM)
Mataojo 2020, 11400 Montevideo, Uruguay

Association des Universités du Groupe de Montevideo (AUGM)
Guayabos 1729 ap. 502, 11200 Montevideo, Uruguay

2. Collaboration entre l'Institut Pasteur et l'Institut Pasteur de Montevideo

L'Institut Pasteur de Montevideo et l'Institut Pasteur sont membres du "Pasteur Network" dont les statuts établissent les grands principes sur lesquels repose la collaboration entre les deux instituts.

3 - Intitulé de l'opération

Appui à la mise en place d'un réseau régional en biosciences et bio santé par l'Institut Pasteur de Montevideo.

4 - Calendrier

Date de démarrage : décembre 2021

5 - Détails de l'opération subventionnée (lieu, pays, partenaire local)

La subvention de l'Ambassade de France en Uruguay, avec l'appui de la Délégation Régionale de Coopération pour l'Amérique du Sud de l'Ambassade de France au Chili, devra permettre à l'Institut Pasteur de Montevideo de consolider le réseau régional en matière de biosciences et de bio santé.

Pour 2021-2022, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'atelier académique sera semi présentiel et se concentrera sur la réponse à la pandémie au sein de chaque pays participant, en se basant sur les différents domaines des biosciences et de la biosanté. Les participants régionaux seront des chercheurs de l'Universidad San Andrés (Bolivie), de l'Institut national de recherche en santé publique (INSPI) et de l'Universidad San Francisco de Quito (Équateur), de l'Universidad Nacional de Asunción (Paraguay) et de l'Universidad de la República (Uruguay). L'atelier sera diffusé en ligne dans toute la région. La diffusion auprès des chercheurs et des étudiants sera assurée par tous les signataires de cet accord.

6 - Objectifs poursuivis (objectif global, objectifs spécifiques)

Ce partenariat renouvelé permettra la consolidation du réseau régional en biosciences et bio santé, sur des thèmes prioritaires pour la coopération entre la France et l'Amérique du Sud.

L'Institut Pasteur de Montevideo renforcera son positionnement en tant que pôle régional référent dans le domaine des biosciences et de la bio santé par la collaboration et les échanges d'expériences avec les pays de la région

7- Partenariat avec l'Association des Universités du Groupe de Montevideo (AUGM)

Sur la base de la déclaration d'intention signée en juin 2017 entre l'AUGM et l'Ambassade de France en Uruguay, pour le compte de la Délégation régionale de coopération pour l'Amérique du Sud, et de l'Accord de partenariat qu'ils ont signé le 1er juin 2018, l'Institut Pasteur de Montevideo et l'Association des Universités du Groupe de Montevideo (AUGM) souhaitent renforcer la coopération régionale en sciences et technologies, en particulier dans le domaine des bio sciences, avec la participation des universités, des gouvernements, des entreprises et des organisations sociales.

Créée en 1991, l'AUGM est un réseau d'Universités publiques d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay et d'Uruguay. Son objectif principal est de promouvoir un processus d'intégration à travers la création d'un espace universitaire commun élargi, fondé sur la coopération scientifique, technologique, éducative et culturelle entre ses membres. La Présidente, élue pour un an, est Sandra Regina GOULART ALMEIDA, Rectrice de l'Universidade Federal de Minas Gerais (Brasil).

Dans le cadre du développement du réseau régional en bio sciences, l'Institut Pasteur de Montevideo et l'AUGM proposent de renforcer leur collaboration.

8 - Modalités de réalisation (moyens humains, techniques)

L'Institut Pasteur de Montevideo mettra en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des activités présentielle et virtuelle programmées dans cette convention. L'Institut Pasteur et l'Institut Pasteur de Montevideo pourront également faire appel au Pasteur Network.

9 – Prolongements attendus

Contribuer à la gestion de la pandémie au niveau régional par la collaboration et l'échange d'expériences, de protocoles et d'outils moléculaires pour l'identification et le suivi du SRAS-CoV-2. Évaluation qualitative et quantitative de l'action menée en 2021-2022.

10 – Plan de financement

APPORTS	MONTANTS (€)	%
Ambassade de France	11 000 €	100%
TOTAL	11 000 €	100%

Parallèlement au plan de financement, la contribution de chaque partie à cet accord est définie en termes de valorisation.

L'Institut Pasteur de Montevideo met à disposition les ressources humaines nécessaires à l'organisation de l'événement en termes de coordination, d'administration et de secrétariat, ainsi que le personnel scientifique pour mener à bien l'activité.

La contribution de l'Institut Pasteur comprendra au minimum le déplacement d'un expert de l'Institut Pasteur avec les frais de mission (billet d'avion et hébergement).

Cette annexe est établie en huit exemplaires originaux, quatre en langue française et quatre en langue espagnole. La version française prévaudra en cas de contradiction entre les deux versions.

11. Activité programmée

L'activité proposée prévoit le programme provisoire suivant :

“SARS CoV-2 in South America: Testing Strategies, Genomic Surveillance and Basic Research”

Academic Workshop
First semester/2022 – Montevideo - Uruguay

▪ **Venue:**
Institut Pasteur de Montevideo, Mataojo 2020, 11400, Uruguay
Or
Conference facility to be selected in Montevideo

AGENDA- Day 1

09:30 – 10:00	Registration
10:00 – 10:30	OPENING SESSION - Welcome by Authorities IPMon - Welcome by Authorities French Embassy - Presentation of the workshop by researchers
10:30 – 11:50	Molecular Testing Strategies I - UdelaR, IPMon, Uruguay - UdelaR, IPMon, Uruguay. - Instituto Nacional de Investigación en Salud Pública (INSPI), Ecuador
11:50 – 12:10	Coffee break
12:10 – 13:30	Molecular Testing Strategies II - Universidad Nacional de Asunción, Paraguay. - Universidad San Andrés, Bolivia - Universidad San Francisco de Quito, Ecuador
13:30 – 15:00	Lunch
15:00 – 16:30	Molecular Testing Strategies III - UdelaR, IPMon, Uruguay. - UdelaR, IPMon, Uruguay.
16:30 – 18:00	CLOSING REMARKS Day 1 - Discussion, networking
20:30	Joint dinner

AGENDA- Day 2

09:30 – 10:00	Breakfast
10:00 – 11:50	Real Time Genomics for SARS-CoV 2 I - IPMon, Uruguay - Universidad San Francisco de Quito, Ecuador - Universidad Nacional de Asunción, Paraguay
11:50 – 12:10	Coffee break
12:10 – 13:30	Real Time Genomics for SARS-CoV 2 II - Universidad San Andrés, Bolivia - IPMon, Uruguay. - Udelar, IPMon, Uruguay - Institut Pasteur, Francia
13:30 – 15:00	Lunch
15:00 – 16:30	Real Time genomics SARS CoV-2 III - Instituto Nacional de Investigación en Salud Pública (INSPI), Ecuador - IPMon, Uruguay. - Udelar, IPMon, Uruguay
16:30 – 18:00	CLOSING REMARKS Day 2 - Discussion, networking
20:30	Joint dinner

AGENDA- Day 3

09:30 – 10:00	Breakfast
10:00 – 11:10	SARS CoV-2–Environmental Virology I. - Udelar, IPMon, Uruguay - Universidad San Andrés, Bolivia - CENUR Salto Udelar, Uruguay.
11:10 – 11:50	SARS CoV-2–Environmental Virology II - IPMon, Uruguay. - Udelar, IPMon, Uruguay. - Instituto Nacional de Investigación en Salud Pública (INSPI), Ecuador
11:50 – 12:10	Coffee break
12:10 – 13:30	Public health and Scientific interactions - Udelar, IPMon, Uruguay - IPMon, Uruguay
13:30 – 15:00	Lunch
14:30 – 16:30	Visit to Institut Pasteur de Montevideo – Centro de Innovación en Vigilancia Epidemiológica
16:30 – 18:00	CLOSING REMARKS Day 3 - Discussion, networking
20:30	Joint dinner



Stewart Cole
Directeur général
de l'Institut Pasteur

A Paris, le 18 novembre 2021
Pour l'Institut Pasteur

(Signature et Cachet)



A Montevideo, le 18/11/2021
Pour l'Institut Pasteur de Montevideo

(Signature et Cachet)

Dr. CARLOS BATTYANY
DIRECTOR EJECUTIVO
Institut Pasteur de Montevideo



Sandra Regina Goulart Almeida
Presidenta

A Montevideo, le 16/11/2021
Pour l'Association des Universités du Groupe de Montevideo

(Signature et Cachet)



Jean-Paul SEYTRÉ
Ambassadeur de France en Uruguay

A Montevideo, le
Pour l'Ambassade de France en Uruguay

(Signature et Cachet)